



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de DAOULAS

Procès-verbal tenant lieu de compte rendu

Séance n°5 du 26 mai 2021

Le 26 mai de l'année deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daoulas, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence du maire, Jean-Luc LE SAUX.

Présents :

Mmes : BRELIVET Sophie, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, DEMIANS Laurence, FAURE Rachel, GUICHOUX Fabienne, LEVEQUE Joëlle, TONNARD Nelly,
MM. : CAILLEAU François-Marie, CAILLEAU Olivier, GASTRIN Alain, GRAF Frédéric, LAGADEC Jean-Philippe, LE SAUX Jean-Luc, MONTFORT Philippe, RENAUD Marion, ROUE Bertrand, RYBSKI Philippe

Absents :

FOEON KERVELLA Gwenaëlle, ayant donné pouvoir à Jean-Luc LE SAUX
CAILLEAU Olivier, ayant donné pouvoir à Rachel FAURE
OHREL Jacques, ayant donné pouvoir à Philippe MONTFORT

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage de la convocation : 20/05/2021

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en Préfecture le : 28/05/2021
- Date d'affichage en mairie : 28/05/2021

A été nommée secrétaire : Monsieur Jean-Philippe LAGADEC

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque ni ajout

Ordre du jour :

Présentation de Laure TREBAUL pour la coordination enfance jeunesse
Présentation de Fanny GIRAUD et Amandine DENNIEL pour "Petites Villes de Demain"

1. Conservatoire du Littoral : périmètre d'intervention foncière
2. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation
3. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022
4. Nomination de référents Bruded
5. Parcelle A 1636 : abandon de cession gratuite
6. Délibération rectificative - convention de mise à disposition du manager de centre ville
7. Festival Soñj : subvention pour l'Atelier Culturel

Décisions du maire, questions diverses.

DEL 2021-5-1 : Conservatoire du Littoral : périmètre d'intervention foncière

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Dans ce cadre, il mène des acquisitions foncières depuis plusieurs années sur la frange littorale de la rade de Brest de Plougastel-Daoulas à L'Hôpital-Camfrout dans le cadre d'un périmètre d'intervention. Afin de compléter les actions engagées, et de renforcer la cohérence de celles-ci, le Conservatoire du littoral a proposé à la commune de Daoulas la création d'un périmètre sur son territoire. Après étude des secteurs retenus, une délimitation a été arrêtée pour intégrer l'ensemble des espaces naturels susceptibles de s'inscrire dans ce projet. Celui-ci a pour objectif tant la préservation et la restauration des milieux naturels que la valorisation du patrimoine naturel et paysager du territoire. Il permet d'inscrire la commune dans la perspective globale de protection du site de la rade de Brest.

Par courrier en date du 16 mars 2021, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur ce projet avant de le présenter à ses instances délibérantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis positif à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé, et à la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles suivant cette même délimitation.

DEL 2021-5-2 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière - année 2021

M. Bertrand ROUE, adjoint au maire Environnement et cadre de vie, rappelle au Conseil Municipal que la commune a trois projets de sécurisation :

| Localisation | Description | Coût HT |
|------------------------------------|---|------------------|
| Route de Quimper | Création de marquage au sol en peinture routière pour les passages piétons | 3 890,10 |
| Route de Loperhet | Création de marquage au sol en peinture routière et mise en place de panneaux | 2 110,10 |
| Sécurisation de la place du Marché | Sécurisation au regard du risque attentat, de la circulation aux abords, création d'une place de stationnement handicapé et d'un parc de stationnement pour vélos | 46 000 |
| TOTAL | | 52 000,20 |

Ces projets pourraient faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les trois projets de sécurisation,
- **Sollicite** une subvention du Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière.

DEL 2021-5-3 : Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de tirer au sort sur la liste électorale trois personnes pour les jurés d'assises.

Les conseillers municipaux Marion RENAUD et François-Marie CAILLEAU, procèdent au tirage au sort.

Sont ainsi désignés :

- Madame TAUGOURDEAU LEGOUIX Françoise,
- Monsieur CHARLES Ewen
- Madame CADET Isabelle

DEL 2021-5-4 BRUDED : nomination d'un référent et d'un suppléant

BRUDED est une association française loi de 1901, ouverte aux communes et intercommunalités de Bretagne, c'est-à-dire de la région Bretagne et de Loire-Atlantique. C'est un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable où « les élus parlent aux élus ». BRUDED signifie Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement durable.

Créé le 17 septembre 2005 sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes, BRUDED a pour but de mutualiser et de partager les expériences entre des élus « qui ont fait » et des élus « qui veulent passer à l'action ». Aujourd'hui, l'association compte environ 140 collectivités adhérentes.

Au sein du réseau, les communes et intercommunalités adhérentes cherchent à partager leur culture du

développement local durable de leurs projets, ils donnent de la visibilité à leurs actions et essayent de contribuer à la dynamique régionale de développement durable.

Si les actions proposées par BRUDED couvrent tous les champs du développement durable, le réseau s'est donné depuis plusieurs années deux thématiques prioritaires qui ont fait chacune l'objet d'un document de capitalisation d'expériences : l'attractivité des centres-bourgs, et l'emploi durable dans les territoires.

Daoulas adhère à BRUDED depuis plusieurs années et les communes doivent nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- nomme Bertrand ROUE, délégué titulaire pour BRUDED,
- nomme Nelly TONNARD, membre suppléant pour BRUDED.

DEL 2021-5-5 : Parcelle A 1636 (nouveau numéro AH 7) : abandon de cession gratuite

La délibération n°11 en date du 12 mars 2007 autorise la cession gratuite à la commune de la parcelle section A n°1636 d'une superficie de 792 m2 situé à Keranglien et le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession gratuite.

Il s'avère que ces formalités n'ont jamais été réalisées et qu'une personne souhaite acquérir cette parcelle.

Dans ce cadre, le Maire propose d'abandonner la cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'abandon de cession gratuite de la parcelle A 1636 (nouveau numéro : AH7)

DEL 2021-5-6 : Délibération rectificative - convention de mise à disposition du manager de centre ville

DEL 2021-5-7 : Festival Soñj - subvention pour l'Atelier Culturel

Depuis quelques années, la ville de Landerneau et la Communauté des Communes du Pays de Landerneau-Daoulas construisent un projet culturel qui oscille entre patrimoine et art contemporain. Cette recherche d'une identité forte, différente et cherchant à mettre en valeur d'autres territoires doit se faire en parallèle et dans la logique de l'implantation du FHÉL - Fonds Hélène et Edouard Leclerc qui incarne aujourd'hui un lieu de première importance sur le territoire. Dans ce contexte et au regard de notre expérience en tant que structure culturelle implantée sur le territoire. L'Atelier Culturel propose de mettre en place une Biennale.

Cette première biennale d'Art appelée Festival Soñj, a pour objectif de faire corps avec le patrimoine, qu'il soit majestueux, vernaculaire, industriel, naturel ou religieux ou tout simplement lieu utile et utilisé au service du public comme peut l'être par exemple un bâtiment communal.

L'objectif du Festival Soñj est de trois ordres :

- la mise en place d'oeuvres statiques ou performatives ;
- favoriser la rencontre des artistes et des publics (de tous âges et de tous milieux) autour de projets réalisés spécifiquement sur leur territoire en tenant compte de son patrimoine, de son histoire et des

initiatives qui s'y déploient. A Daoulas, la place du Valy est le lieu pressenti pour les installations et les performances ;

- créer autour de la présence des oeuvres des temps forts (spectacles, événements...), moments de convivialité mais aussi de partages et d'engagements.

Organisée par la CCPLD et l'Atelier Culturel, le Festival Soñj se déroulera sur deux semaines en mai 2022 et sur 8 communes, elle a vocation à organiser des événements sur toutes les communes de la CCPLD.

Dans le cadre, la commune de Daoulas est appelée à cofinancer l'évènement à hauteur de 2 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 2 000€ à l'Atelier Culturel de Landerneau dans le cadre de l'organisation du Festival Soñj.



Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Philippe LAGADEC

FEUILLE D'EMARGEMENT

LE SAUX Jean Luc

BRELIVET Sophie

CAILLEAU François-Marie

CAILLEAU Olivier
Procuration à Rachel FAURE

CALVEZ-BARNOT Gaëlle

DEMIANS Laurence

FAURE Rachel

FOEON KERVELLA Gwenaëlle
Procuration à Jean-Luc LE
SAUX

GASTRIN Alain

GRAF Frédéric

GUICHOUX Fabienne

LAGADEC Jean-Philippe

LEVEQUE Joëlle

MONTFORT Philippe

OHREL Jacques
Procuration à Philippe
MONTFORT

RENAUD Marion

ROUE Bertrand

RYBSKI Philippe

TONNARD Nelly

